

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES SUPPORTERS 2017-18

1) Présentation

Le championnat des supporters est une compétition co-organisée par les associations ou équipes de football loisir Bougnat FC, Dogues de Paris, Esprit Canari, Esprit Monégasque de Paris, Liverpool France, Lokomotiv Brocciu et Marine et Blanc Île de France. Elle se dispute dans l'esprit qui a toujours réuni ces associations depuis leur rencontre : l'amour du sport et le fair-play.

Le championnat des supporters est un championnat entre les 7 équipes suivantes : Bougnat FC, Dogues de Paris, Esprit Canari, Esprit Monégasque de Paris, Liverpool France, Lokomotiv Brocciu et Marine et Blanc Île de France. Chaque équipe rencontrera les autres à une reprise lors de la saison et jouera donc 6 matchs pour la saison 2017/2018 répartis sur 7 journées.

Les points sont obtenus de la manière suivante : La victoire vaut quatre points, le nul deux points, la défaite un point et le forfait zéro point. Le forfait entraîne une victoire sur le score de 3-0 pour l'équipe non défaillante. Si plusieurs équipes sont à égalité de points alors le classement se fait en fonction de :

1. différence de buts lors des rencontres disputées entre elles.
2. différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches joués
3. nombre de buts marqués
4. fair-play (carton jaune = 1 pt / carton rouge = 3 pts)

Une équipe peut se déclarer forfait jusqu'au jeudi soir précédant la rencontre. Tout forfait prévenu sous ce délai ne peut prétendre à déplacer le match. La date proposée sera officielle si elle est acceptée par l'équipe n'ayant pas été forfait. Dans le cas contraire, l'équipe forfait aura match perdu comme prévu par le règlement.

Tout joueur membre des associations ou équipes suscitées a le droit de participer avec un accord moral de chaque équipe pour ne pas faire souscrire de joueur de niveau pour le coup de main occasionnel. Un forfait est préférable à l'arrivée de joueurs ne s'inscrivant pas dans l'esprit du championnat.

L'arbitrage sera géré par les associations organisatrices de la façon suivante : Chaque équipe partie prenante d'un match doit déléguer si elle dispose de joueur sur le banc, un arbitre central et un arbitre de touche qui arbitrera sa propre défense. Chaque fois que cela sera envisageable, un arbitre officiel ou en formation sera préféré à l'auto arbitrage. Les modalités d'arbitrage sont à l'appréciation du corps arbitral présent (arbitrage à deux, seul, arbitres de surface, etc).

Les associations devront systématiquement fournir aux arbitres une copie du présent règlement lors des matches afin de leur permettre des décisions rapides et donc moins sujettes à contestation.

Une poignée de main entre capitaines, arbitres et responsables des associations aura lieu en début de match afin de rappeler le caractère amical et fair-play de la rencontre. Celui ci sera suivi d'une brève déclaration de l'arbitre afin de tenir les joueurs avertis de son type d'arbitrage.

2) Points d'arbitrage

Les cartons jaunes entraînent une expulsion temporaire de 10 minutes, le joueur ne pourra être remplacé pendant cette durée. Quand le joueur expulsé revient sur le terrain, il est en sursis d'une suspension et d'une expulsion au prochain carton jaune.

Un joueur sanctionné de deux cartons jaunes dans la saison se verra suspendu pour la rencontre suivante.

En cas de carton rouge, le joueur est expulsé définitivement de la rencontre. Une suspension pour le match suivant sera appliquée en cas de faute antisportive (insultes, coups, crachats ...) à l'appréciation de l'arbitre.

Le fair-play occupera une place importante dans cette compétition et par conséquent les contestations et insultes pourront être sanctionnées par des expulsions.

Les changements sont en nombre illimité mais devront être signalés à l'arbitre (et s'effectue à ballon arrêté).

Touches effectuées à la main.

L'arbitre à toujours raison, les contestations véhémentes n'ont pas leur place dans ce championnat.